### REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 1er février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13 Absents : 9 Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

## **DELIBERATION N° 2017-18(PAT)**

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

### DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT). Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Transfert en pleine propriété des bâtiments du CIS Seyne les Alpes

## Le Président FIAERT expose :

La caserne des sapeurs-pompiers de Seyne les Alpes édifiée en 1978 a fait l'objet en 2009 et 2010 d'une restructuration lourde financée par le SDIS 04.

L'objectif de ces travaux, portés à hauteur de 222 037 €, était de conforter le volontariat en amélicrant les conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires mais aussi de renforcer la réponse opérationnelle sur le territoire.

Depuis ces travaux structurants, le SDIS 04 a procédé aux remplacements des portes de garages mais aussi aux réagencements des travées afin de permettre le remisage des nouveaux véhicules affectés au CIS.

Aujourd'hui dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, le SDIS se doit de conforter la nature juridique de ce patrimoine ainsi revalorisé.

En effet, ce bâtiment est actuellement mis à l'usage du SDIS, par la commune de Seyne les Alpes au titre d'une convention de mise à disposition en date du 11 août 2000.

Nous souhaiterions que ce bâtiment fasse l'objet d'un transfert en pleine propriété au bénéfice du SDIS 04, pour l'euro symbolique.

Interrogé sur ce principe de transfert, le conseil municipal a émis un avis favorable.

Aussi, il vous est proposé de conclure un acte notarié ou un acte authentique pour transférer ces bâtiments au SDIS, en pleine propriété et pour l'euro symbolique non recouvrable, l'assiette foncière restant à définir compte tenu de la présence de voirie publique aux abords immédiats du bâtiment.

La valeur vénale de cet ensemble immobilier (bâtiment avant construction portée par le SDIS et assiette foncière) est en cours d'estimation par les services de France Domaine.

Je prie le Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à signer l'acte notarié ou l'acte authentique ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition foncière et au transfert des bâtiments en pleine propriété des bâtiments du CIS de Seyne les Alpes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Claude FIAERT